



Circulaire 8774

du 22/11/2022

Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations du personnel non chargé de cours de l'enseignement libre subventionné de promotion sociale – Déclaration des emplois vacants (SEC LC/LNC)

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 8403

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 29/08/2022
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Cette circulaire décrit la procédure relative à la mise en disponibilité par défaut d'emploi et aux opérations de remise à l'emploi des membres du personnel engagés à titre définitif en perte de charge
--------	---

Mots-clés	Mise en disponibilité - Réaffectation - Emplois vacants- Personnel non chargé de cours
-----------	--

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Promotion sociale secondaire Promotion sociale supérieur

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGPE - Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Stéphanie HOBE	AGE-DGPE-SGAT-DTFGE	02/413 20 63 ccsecondaire.libre@cfwb.be
Laila CHAHID	AGE-DGPE-SGAT-DTFGE	02/413 23 40 ccsecondaire.libre@cfwb.be
Sabrina GOUIGAH	AGE-DGPE-SGAT-DTFGE	02/413 25 83 sabrina.gouigah@cfwb.be

1. Introduction

Les circulaires n°8748 et n°8750, parues le 30/09/2022 ont expliqué, notamment, les modalités de communication aux Commissions de gestion des emplois :

- des mises en disponibilité par défaut d'emploi ;
- des pertes partielles de charge ;
- des réaffectations ;
- des remises au travail ;
- des rappels provisoires en service ;
- des emplois vacants pour les membres du personnel chargés de cours.

En ce qui concerne le personnel non chargé de cours de l'enseignement subventionné libre de promotion sociale, l'article 5, §4 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 1995 *réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement de promotion sociale libre subventionné* précise que « les membres du personnel non chargés de cours sont mis en disponibilité ou déclarés en perte partielle de charge au 1er janvier ».

2. Transmission des données

En vue de vous conformer à cette disposition, je vous invite à transmettre à la Commission zonale de gestion des emplois compétente, pour vos établissements, en complément des documents et fichiers transmis dans le cadre des circulaires précitées:

- les annexes individuelles de déclaration des mises en disponibilité et des pertes partielles de charge (documents « EL/D-N.TA ») pour chacun de vos membres du personnel non chargés de cours, mis en disponibilité ou en perte partielle de charge au 1^{er} janvier 2023 ;
- le relevé des membres de votre personnel non chargés de cours mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge à la date du 1^{er} janvier 2023, réaffectés/remis au travail/rappelés provisoirement en service ou non par vos soins ;
- la liste des emplois vacants au 1^{er} janvier 2023, protégés ou non de la réaffectation ou de la remise au travail, pour les fonctions concernées.

Pour ce faire, il convient de se référer aux circulaires n°8748 et n°8750 précitées et d'utiliser, selon le niveau et le type d'enseignement, les modèles de fichiers informatiques annexés aux dites circulaires.

L'ensemble des données doit être communiqué **pour le vendredi 20 janvier 2023 au plus tard** à la Commission zonale de gestion des emplois compétente.

Si aucun membre de votre personnel non chargé de cours n'est mis en disponibilité, ni en perte partielle de charge, il vous est demandé d'en informer par courriel la commission zonale dont vous dépendez.

Lors de la communication par courriel, veuillez indiquer :

- **Dans l'objet du courriel** : DISPO/EV Personnel NCC LIBRE - NEANT :
- **Dans le corps du courriel** :

Par la présente, je vous informe que le pouvoir organisateur (Dénomination PO, n° Fase PO)
n'a pas de membre de personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi ;
n'a pas d'emploi vacant à déclarer.

Par ailleurs, tous les emplois vacants pour les fonctions du personnel non chargé de cours, qu'ils soient protégés ou non de la réaffectation, doivent être repris dans le(s) fichier(s) s'y rapportant.

3. Interpellation de la commission centrale en cas d'un emploi vacant de 15 semaines au moins

En application de l'article 27 du décret du 12 mai 2004 *relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.*

« Lorsqu'un pouvoir organisateur dispose d'un emploi vacant, ou temporairement vacant pour une durée de 15 semaines au moins, et que cet emploi ne peut être attribué par réaffectation, rappel provisoire à l'activité ou remise au travail à aucun membre du personnel soit par le pouvoir organisateur, soit dans l'enseignement libre subventionné par l'ORCE ou l'ORCES, avant toute désignation à titre temporaire, le pouvoir organisateur interroge, selon les modalités déterminées par le Gouvernement, le secrétaire de la commission centrale compétente. »

Les coordonnées des commissions zonales et centrales de gestion des emplois sont mentionnées ci-après.

Les commissions zonales transmettront ensuite les documents et fichiers à la commission centrale de gestion des emplois du réseau concerné pour le **lundi 6 février 2023** au plus tard.

Je vous remercie pour l'attention et le suivi que vous accorderez à la présente.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ

Enseignement secondaire libre non confessionnel

➤ COMMISSION ZONALE LIBRE NON CONFESIONNEL

Présidente

Galhia EN-NSEIRI

Secrétaires

Stéphanie HOBE Laïla CHAHID
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 1 E 136
1080 Bruxelles
02/413.20.63 02/413.23.40
czsecondaire.Inc@cfwb.be

➤ COMMISSION CENTRALE

Président

Arnaud CAMES

Secrétaires

Stéphanie HOBE Laïla CHAHID
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 1 E 136
1080 Bruxelles
02/413.20.63 02/413.23.40
ccsecondaire.libre@cfwb.be

Enseignement secondaire libre confessionnel

➤ COMMISSION ZONALE – ZONE 1- BRUXELLES- CAPITALE

Présidente

Laura BARBONI

Secrétaire

Didier THIOUX
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
02/413.25.70
cz1secondaire.libre@cfwb.be

➤ COMMISSION ZONALE - ZONE 2- BRABANT WALLON

Présidente

Céline PATERNOSTRE

Secrétaire

Patricia KETELS
Rue E. Vandervelde 3
1400 NIVELLES
067/64.47.32
cz2secondaire.libre@cfwb.be

➤ COMMISSION ZONALE - ZONE 3- HUY-WAREMME

Présidente

Evelyne HONTOY

Secrétaires

Marie COLOMBEROTTO Amélie BIANGANI
Espace Guillemins, Rue des Guillemins 16/34, 1^{er} étage
4000 Liège
04/364.13.23 04/364 13 06
cz345secondaire.libre@cfwb.be

➤ *COMMISSION ZONALE - ZONE 4 - LIEGE*

Présidente

Evelyne HONTOY

Secrétaires

Marie COLOMBEROTTO Amélie BIANGANI
Espace Guillemins, Rue des Guillemins 16/34, 1^{er} étage
4000 Liège
04/364.13.23 04/364 13 06
cz345secondaire.libre@cfwb.be

➤ *COMMISSION ZONALE - ZONE 5 -VERVIERS*

Présidente

Evelyne HONTOY

Secrétaires

Marie COLOMBEROTTO Amélie BIANGANI
Espace Guillemins, Rue des Guillemins 16/34, 1^{er} étage
4000 Liège
04/364.13.23 04/364 13 06
cz345secondaire.libre@cfwb.be

➤ *COMMISSION ZONALE - ZONE 6- NAMUR*

Présidente

Anne-Françoise GANY

Secrétaires

Nathalie HUBART Julie HERINNE Thomas SIMAL
Avenue Gouverneur Bovesse, 41
5100 JAMBES
081/82.50.57 081/82.49.55 081/82.49.37
cz6secondaire.libre@cfwb.be

➤ *COMMISSION ZONALE - ZONE 7 - LUXEMBOURG*

Présidente

Anne-Françoise GANY

Secrétaires

Thomas SIMAL Julie HERINNE Nathalie HUBART
Avenue Gouverneur Bovesse, 41
5100 JAMBES
081/82.49.37 081/82.49.55 081/82.50.57
cz6secondaire.libre@cfwb.be

➤ *COMMISSION ZONALE - ZONE 8 - WALLONIE PICARDE*

Présidente

Kathleen WAUCQUEZ

Secrétaire

Sandrine LOORE
Rue du Chemin de Fer, 433
7000 MONS
065/55 56 31
cz8secondaire.libre@cfwb.be

➤ *COMMISSION ZONALE - ZONE 9 - HAINAUT CENTRE*

Présidente

Kathleen WAUCQUEZ

Secrétaire

Sandrine LOORE
Rue du Chemin de Fer, 433
7000 MONS
065/55 56 31
cz9secondaire.libre@cfwb.be

COMMISSION ZONALE - ZONE 10 - HAINAUT SUD

Présidente

Kathleen WAUCQUEZ

Secrétaire

Sandrine LOORE
Rue du Chemin de Fer, 433
7000 MONS
065/55 56 31
cz10secondaire.libre@cfwb.be

➤ *COMMISSION CENTRALE*

Président

Arnaud CAMES

Secrétaires

Stéphanie HOBE Laïla CHAHID
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 1 E 136
1080 Bruxelles
02/413.20.63 02/413.23.40
ccsecondaire.libre@cfwb.be